

Charte des usagers LABSPORT Quotidien

- TARIF
- DATE A DATE
- REMPLACEMENT DES SEANCES
- adhésion de 1 an puis re payer l'adhésion
- 1 programme par an max

Le LABSPORT est une association labellisée **Maison Sport-Santé** (MSS) depuis janvier 2020. Notre mission principale est d'accueillir, accompagner et orienter toute personne souhaitant reprendre ou pratiquer une activité physique régulière quels que soient son âge et ses pathologies.

Au sein de sa salle, le LABSPORT propose un programme d'activités physiques adaptées de 10 semaines : "LABSPORT Tremplin". A l'issue de ce programme, vous avez la possibilité de poursuivre avec un programme "LABSPORT Quotidien".

Ce programme est accessible uniquement pour poursuivre après son programme Tremplin. L'objectif principal étant toujours de s'orienter vers une association, ou structure, proposant une activité physique pérenne.

Cette charte a pour objectif de définir les règles et les bonnes pratiques que chaque adhérent de l'association LABSPORT s'engage à respecter

I. Sécurité des données personnelles et de santé

Le LABSPORT utilise l'application ODOO comme outil de stockage de données sécurisé et de gestion administrative au quotidien. Nous nous engageons à assurer la confidentialité de l'ensemble des données récoltées. Ces données peuvent être utilisées de façon anonymisée pour justifier auprès des financeurs des subventions obtenues.

Le LABSPORT communique avec les professionnels de santé en transmettant aux médecins prescripteurs un bilan synthèse du programme de l'adhérent via messagerie sécurisée.

Le LABSPORT s'appuie sur cette plateforme pour inscrire les adhérents sur leurs séances

II. Parcours du pratiquant

1) Engagement du pratiquant

Lors du bilan final, l'adhérent se voit proposé le programme Quotidien.

l'adhérent(e) s'engage à transmettre sa **Prescription Médicale**, informer le professionnel APA de **l'ensemble de ses données de santé**. Tout au long du programme, l'Enseignant APA se réserve le droit de proposer à l'adhérent(e) un lieu de pratique qui lui conviendrait mieux.

Le LABSPORT propose à ses adhérents un programme d'activités physiques adaptées personnalisé qui s'étend sur un mois, à raison de 2 séances par semaine. Il est possible de renouveler le programme au quotidien tous les mois. En contrepartie, l'adhérent s'engage à **payer 60€ par mois**.

L'adhérent(e) s'engage à :

- ❖ être **présent sur la durée du mois**.
- ❖ **Effectuer le règlement au début du mois**
- ❖ **Respecter les horaires** déterminés et de **prévenir en cas d'absence**
- ❖ **Se rapprocher de sa mutuelle** pour une potentielle prise en charge de son programme

Le LABSPORT se réserve le droit de modifier les plannings en cas d'événements organisés ou imprévus au cours de l'année. En contrepartie, il s'engage à prévenir les adhérents en cas de modification de créneaux ou d'annulation de séances.

Les règlements sont effectués auprès d'un salarié du LABSPORT par chèque, espèce ou carte bancaire. Une facture sera délivrée à toute personne qui en effectue la demande.

Il est à noter que certaines **complémentaires santé** peuvent prendre en charge tout ou partie du coût de son programme. Chaque adhérent doit se renseigner auprès de sa mutuelle sur les modalités de remboursement.

Les séances peuvent être reportées **UNIQUEMENT** pour raison médicale (sur preuve d'un justificatif) ou en cas d'annulation de séance par le LABSPORT.

Si l'adhérent souhaite commencer milieu du mois, il s'engage à payer 60 euros.

L'adhérent ne pourra poursuivre le programme au quotidien s'il adhère à l'association depuis plus d'un an. Il devra se réinscrire au programme tremplin ou adhérer à une autre association. Dans ces cas, la demande d'une prescription médicale auprès d'un professionnel de santé est obligatoire.

Hygiène et sécurité

Le LABSPORT garantit un encadrement adapté et sécurisé avec des séances personnalisées à chaque personne en fonction de ses besoins, de ses capacités et de ses envies. En cas de problème de santé apparent, les enseignants en APA peuvent refuser un adhérent non apte à la réalisation de la séance pour sa sécurité.

L'adhérent s'engage à respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition par le LABSPORT.

III. Vie associative

Le LABSPORT informe et invite les adhérent(e)s aux événements en lien avec le sport-santé auxquels il participe ou qu'il organise.

L'adhérent peut, s'il le souhaite, être bénévole au LABSPORT. Les bénévoles participent à l'organisation des événements et à la vie associative du LABSPORT (accueil téléphonique, permanence, etc). Les membres actifs¹ peuvent être dispensés du règlement de la cotisation de l'association. Chacun peut contribuer à l'amélioration du fonctionnement du LABSPORT en exposant ses idées et en les partageant via

¹ Personne qui facilite la tenue des activités de l'association et ne bénéficie pas des services du LABSPORT.

la boîte à idées gérée par le groupe “Imagine LABSPORT”².

IV. Dons

Notre association œuvre au quotidien pour promouvoir le sport santé et l'activité physique adaptée. A ce titre, vous pouvez faire un don à l'association. Vous avez la possibilité de recevoir des reçus fiscaux (Avec un don de 100 €, vous avez le droit à une déduction fiscale de 66 €).

Votre contribution permet de faire vivre la vie associative du LABSPORT, renouveler le matériel, organiser des évènements, etc.

² “Imagine LABSPORT” est un groupe d'adhérents qui se réunit une fois tous les deux mois pour évoquer et mettre en place des idées innovantes permettant de développer le LABSPORT.